



République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
7 rue de Paris
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 060-216004515-20240115-2024003-DE

S²LOW

2024 - 003

Séance du 15 janvier 2024

Nombre de membres			L'an deux mil vingt-quatre, lundi quinze janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
En exercice	Présents	Nombres de suffrages exprimés	
15	11	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N., Mmes NUYTENS E., KRAL A., STRAZEL A., WALBRECQ J., Représenté : Mme DELAPORTE L. représentée par Mme WALBRECQ J., M. ARMIEL M. représenté par M. LEFEBVRE P.
Date de la convocation : 9 janvier 2024			Absent non excusé : M. NOÉ B. Absente excusée : Mme MEYER D.
Date d'affichage : 10 janvier 2024			Secrétaire de séance : Mme WALBRECQ J.

N° 2024-003 □ Budget - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR concernant l'agrandissement au 136 rue Neuve pour une création de locaux d'archives communales

M. le maire présente le devis du maître d'œuvre concernant l'agrandissement du bâtiment principal sis 136 rue Neuve pour la création d'un local d'archive. Il précise que les archives départementales préconisent que celui-ci soit situé et aménagé en rez-de-chaussée pour des questions de résistance du plancher, à proximité des bureaux des agents, si possible sans accès par l'extérieur et par le public.

La seule possibilité qui s'offre à nous, afin de respecter ces quelques règles, est de construire ce local derrière le bâtiment existant et en appui sur le mur. Ces travaux sont dans une démarche de qualité environnementale et d'économie d'énergie.

M. le Maire propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour une aide sur ce projet, et présente le plan de financement :

Dépenses H. T		Financeurs		Montant	
Montant des travaux	107 331.00 €	Conseil Départemental	39 712.47 €	37 %	
		DETR	42 932.40 €	40 %	
		Commune	24 686.13 €	23 %	
TOTAL	107 331.00 €		107 331.00 €	100 %	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR pour une aide d'un montant de 42 932.40 € à la construction de locaux d'archives,
- **Donne** pouvoir à M. le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,

À La Neuville-Roy, le 15 janvier 2024

Le Maire, Thierry MICHEL

